

**Subventions communales pour mesures de réduction de la consommation d'énergie dans le domaine de l'habitation 2020-2024**

Subsides pour conseil en énergie	Administration de l'Environnement - Service des économies d'énergies	Commune de Bissen 2019
Conseil en énergie (dépend de la réalisation de mesures énergétiques dans maison unifamiliale - MUF)	1.000€ + 50€ par offre, max. 200€ contrôle offre + 125€ par mesure, max. 500€ contrôle chantier + 100€ par pont thermique, max. 500€ calcul ponts thermiques	75% des subsides étatiques
Conseil en énergie (dépend de la réalisation de mesures énergétiques dans maison plurifamiliale - MPF)	1.200€ + 25€ par logement, à partir du 3ieme, max. 1.600€	75% des subsides étatiques
<b>Subsides pour assainissement énergétique de maisons d'habitation existantes âgées de plus de 10 ans</b>		
Isolation thermique de la toiture inclinée ou plate	15 – 42€ /m2 18 cm min.	25% des subsides étatiques
Isolation thermique de la dalle supérieure contre zone non chauffée	10 – 35€ /m2 18cm min.	25% des subsides étatiques
Isolation thermique du mur contre sol ou zone non chauffée	12 – 15€ /m2 8cm min.	25% des subsides étatiques
Isolation thermique de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	12 – 15€ /m2 8cm min.	25% des subsides étatiques
Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	20 – 36€ /m2 12cm min.	25% des subsides étatiques
Mur extérieur (isolé du côté intérieur)	20 – 36€ /m2 8cm min.	25% des subsides étatiques
Fenêtres et portes-fenêtres (conjointement soit avec l'isolation thermique des murs extérieurs soit avec la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée)	40 – 52€ /m2 Uw ≤ 0,90 W / (m2 K) + 40€/m2 sur Mur extérieur ou toiture	25% des subsides étatiques
Bonus écologique (matériaux renouvelables + fixation démontable)	+15€/m2 sur mur/dalle contre sol ou zone chauffée	50% des subsides étatiques
Bonus pour rénovation énergétique poussée et amélioration d'au moins 2 classes énergétiques	classe A : + 60% ; cl B : + 40% ; cl C : + 20%	25% des subsides étatiques
Ventilation avec récupération de chaleur pour MUF	40€/m2 (max 150m2 = 6.000€)	25% des subsides étatiques
Ventilation avec récupération de chaleur pour MPF (jusqu'à 80 m2)	40€/m2 (max 80m2 = 3.200€)	25% des subsides étatiques
<b>Subsides pour installation dans le domaine des énergies renouvelables (nouveaux logements ou existants)</b>		
Pompe à chaleur géothermique dans MUF	50 % / max 8.000€	50% des subsides étatiques
Pompe à chaleur air-eau (appareil compact dans MUF - nearly zero energy building)	25 % / max 2.500€	25% des subsides étatiques
Pompe à chaleur géothermique dans MPF	6.000 € par unité de logement, max. 30.000€	25% des subsides étatiques
Chaudière à granulés de bois ou chaudière à plaquettes de bois - MUF	40 % / max 5000€	25% des subsides étatiques
Chaudière à granulés de bois ou chaudière à plaquettes de bois - MPF	40 % / max 4000 € par unité de logement, max. 24.000€	25% des subsides étatiques
Réservoir tampon en relation avec une chaudière à granulés ou plaquettes de bois (min 30 l/kW)	Bonus de 15%	25% des subsides étatiques
Chaudière à bûches de bois	25% / max 2.500€	25% des subsides étatiques
En cas de remplacement d'une chaudière conventionnelle ou d'un chauffage électrique par une chaudière à bois/pellets/plaquettes dans un logement existant âgé plus de 10 ans	Bonus de 30%	25% des subsides étatiques
Poêle à granulés de bois uniquement dans MUF connecté au réseau de chauffage	30% / max 2.500 €	25% des subsides étatiques
<b>Certificat de durabilité LENOZ</b>		
Etablissement d'un certificat de durabilité - MUF	1 500 €	100% des subsides étatiques
Etablissement d'un certificat de durabilité - MPF	750 € par appartement	100% des subsides étatiques
<b>Subside pour construction d'un logement durable</b>		
Maison unifamiliale (max 150 m2)	160 €/m2 max 24 000€	10% des subsides étatiques
Maison plurifamiliale: appartement <80 m2 dans résidence <1000 m2	140 €/m2	10% des subsides étatiques
Maison plurifamiliale: appartement 80-120 m2 dans résidence <1000 m2	85 €/m2	10% des subsides étatiques
Maison plurifamiliale: appartement <80 m2 dans résidence >1000 m2	100 €/m2	10% des subsides étatiques
Maison plurifamiliale: appartement 80-120 m2 dans résidence >1000 m2	55 €/m2	10% des subsides étatiques
<b>Subside pour mobilité durable</b>		
Installation de borne intelligente de chargement pour voiture électrique, possédant une jonction ou un relais en amont permettant un câblage vers le compteur intelligent (smart meter)	-	20 % des coûts, max 500€
Achat voiture électrique ou hybride rechargeable (1 par ménage et par période de 5 ans)	abattement 2.500€ (hybride); 5.000€ électrique	500 €